



Congés CET fin de carrière si âge légal de départ en retraite repoussé

Par **didou 31**, le **14/04/2022** à **11:40**

Bonjour,
J'aurai besoin de votre aide concernant l'utilisation du "CET fin de carrière AIRBUS" et la possibilité du report de l'âge légal de départ en retraite à venir. Actuellement ma date de départ en retraite est le 01 avril 2025 (longue carrière et née en 1963). J'ai un nombre de jours de CET fin de carrière suffisant (30 mois) qui me permettent d'utiliser le CET fin de carrière dès maintenant pour atteindre l'âge légal de départ en retraite (à aujourd'hui).
Sachant qu'il n'y a pas de lien entre La CARSAT et l'employeur dans le cadre du CET FC, la CARSAT me dit que si la loi change et que l'âge légal se voit reporté (et me concerne), alors je ne pourrais pas demander ma retraite car je n'aurais plus l'âge voulu.
Je ne pourrais pas réintégrer mon entreprise car j'aurai signé une demande de départ CET FC.
Je ne pourrais pas non plus prétendre au chômage.
Quel recours aurai-je si la loi sur les retraites venait à changer pendant ma période de congés suite à la prise d'un CET fin de carrière ?
Je vous remercie pour votre aide.

Par **morobar**, le **14/04/2022** à **14:28**

Bonjour,
Boule de cristal en panne impossible de vous répondre.
[quote]
Quel recours aurai-je si la loi sur les retraites venait à changer pendant ma période de congés suite à la prise d'un CET fin de carrière ?
[/quote]
Vraisemblablement aucun, c'est le fait du prince.

Par **Titou31100**, le **01/06/2022** à **12:05**

Bonjour, Avez-vous lu et discuté avec votre RH Airbus de l'avenant 2 article 4 suite à la précédente réforme des retraites de 2010? AVENANT n°2 à l'accord cadre de Groupe relatif au COMPTE ÉPARGNE TEMPS du 17 octobre 2005 CET_AE071_Avenant_2_accord_cadre_CET_2005_30-06-2011